

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Date de révision :
04/04/2016

Date d'émission :
25/10/2013

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : EPM1-2493 Part A
Synonymes : Élastomère de silicone à volatilité contrôlée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC
1050 Cindy Lane
Carpinteria, California 93013
USA
+1 805 684 8780

ehs@nusil.com
www.nusil.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée 2 H315

Irritation oculaire 2 H319

Texte complet des mentions de danger : voir la section 1.6

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H315 – Provoque une irritation cutanée.
H319 – Provoque une grave irritation oculaire.
Conseils de prudence (CLP) : P264 – Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et toutes autres surfaces exposées après manipulation.
P280 – Porter des vêtements de protection, un dispositif de protection des yeux et du visage.
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 – Traitement particulier (voir la section 4 sur cette FDS).

P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Oxyde d'aluminium	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	80 à 85	Non classé
Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique	(N° CAS) 68083-19-2	15 à 20	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

Premiers secours en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers secours en cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec de l'eau en abondance. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Premiers secours en cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/Lésions : Provoque une grave irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Provoque une grave irritation oculaire.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.
- Symptômes chroniques : Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie présent.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut provoquer la formation de mousse et augmenter l'intensité de l'incendie.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
- Autres informations : Consulter la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols).

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus grâce à des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et les autres surfaces exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.
Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques. Réservé à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	5 mg/m ³ (poussière alvéolaire, fraction respirable, fumée)
Autriche	Valeur courte durée MAK (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière alvéolaire, fraction respirable, fumée)
Belgique	Valeur de limite (mg/m ³)	1 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière totale) 4 mg/m ³ (poussière respirable)
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
Grèce	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (fraction inhalable) 5 mg/m ³ (fraction respirable)
Lettonie	LEMT TWA (mg/m ³)	6 mg/m ³ (aérosol issu de la désintégration)
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	10 mg/m ³
Suisse	VLE (mg/m ³)	24 mg/m ³ (poussière respirable, fumée)
Suisse	VME (mg/m ³)	3 mg/m ³ (poussière respirable, fumée)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	5 mg/m ³ (poussière totale) 2 mg/m ³ (poussière respirable)
Estonie	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière totale) 4 mg/m ³ (poussière respirable)
Hongrie	AK-érték	6 mg/m ³ (poussière respirable)

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)		
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	5 mg/m ³ (fraction inhalable) 2 mg/m ³ (fraction respirable)
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (égal à la norme pour les poussières nuisibles)
Norvège	Grenseverdier (Korttidsverdi) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (égal à la norme pour les poussières nuisibles)
Pologne	NDS (mg/m ³)	2,5 mg/m ³ (fraction inhalable) 1,2 mg/m ³ (fraction respirable)
Roumanie	LEMT TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (réglementé comme oxyde d'aluminium : aérosol) 3 mg/m ³ 1 mg/m ³
Roumanie	LEMT TWA (ppm)	0,5 ppm (réglementé comme oxyde d'aluminium : aérosol)
Roumanie	LEMT LECT (mg/m ³)	5 mg/m ³ (aérosol) 10 mg/m ³ (poussière) 3 mg/m ³ (fumée)
Roumanie	LEMT LECT (ppm)	1,2 ppm (réglementé comme oxyde d'aluminium : aérosol)
République slovaque	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	1,5 mg/m ³ (fumée) 1,5 mg/m ³ 0,1 mg/m ³ (réglementé comme oxyde d'aluminium [gamma] : fraction respirable)
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	5 mg/m ³ (poussière totale) 2 mg/m ³ (poussière respirable)
Portugal	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (matière particulaire ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline)
Portugal	Catégorie chimique LEMT (PT)	A4 – Non classifiable comme un cancérigène humain

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle

: Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.



Matériaux des vêtements de protection

: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains

: Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux

: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire

: Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

Contrôles d'exposition liés à la protection des consommateurs

: Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation.

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanche
Odeur	: Sans odeur
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: Données non disponibles
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: > 275 °C (527 °F)
Température d'auto-inflammation	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: 2,3 (eau = 1)
Solubilité	: Données non disponibles
Log Pow	: Données non disponibles
Log Kow	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Données non disponibles

9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 1 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicium.

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
DL50 orale chez le rat	> 5 000 mg/kg
Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique (68083-19-2)	
DL50 orale chez le rat	> 5 000 mg/kg
DL50 dermique chez le lapin	> 20 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat (mg/l)	> 600 mg/m ³
Corrosion/Irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésion/Irritation oculaire grave	Provoque une grave irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'information supplémentaire disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

EPM1-2493 Part A	
Persistance et dégradabilité	Non spécifié

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EPM1-2493 Part A	
Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

Teneur en COV : < 1 %

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1.3	Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Modifié	04/04/2016
2	Identification des risques	Ajout de l'irritation cutanée 2 H315, Irrit. oculaire 2 H319. Suppression des informations DSD/DPD.	04/04/2016
2.3	Autres risques	Modifié	04/04/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Remplacement d'anciens composants par de	04/04/2016

EPM1-2493 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

		nouveaux composants. Reclassification du mélange sur la base de la nouvelle composition. Suppression de composants non classés et de composants en dessous des seuils. Suppression des informations DSD/DPD.	
4	Premiers secours	Modifié	04/04/2016
11	Informations toxicologiques	Modifié	04/04/2016
15.1.1	Réglementation de l'UE	Modifié	04/04/2016

Date de révision : 04/04/2016

Sources des données : Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Texte complet des mentions de danger et EUH :

Irritation oculaire 2	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 2
Irritation cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation oculaire

FDS NuSil – SGH de l'UE

Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Date de révision :
04/04/2016

Date d'émission :
25/10/2013

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : EPM1-2493 Part B
Synonymes : Élastomère de silicone à volatilité contrôlée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC
1050 Cindy Lane
Carpinteria, California 93013
USA
+1 805 684 8780
ehs@nusil.com
www.nusil.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée 2 H315

Irritation oculaire 2 H319

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes d'avertissement (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H315 – Provoque une irritation cutanée.
H319 – Provoque une grave irritation oculaire.
Conseils de prudence (CLP) : P264 – Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et toutes autres surfaces exposées après manipulation.
P280 – Porter des vêtements de protection, un dispositif de protection des yeux et du visage.
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 – Traitement particulier (voir la section 4 sur cette FDS).

P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Oxyde d'aluminium	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	80 à 85	Non classé
Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique	(N° CAS) 68083-19-2	15 à 20	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319
Siloxanes et silicones, diméthyle, méthyl-hydrogène	(N° CAS) 68037-59-2	1,5	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec de l'eau en abondance. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers secours en cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/Lésions	: Provoque une grave irritation oculaire. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/Lésions en cas d'inhalation	: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire	: Provoque une grave irritation oculaire.
Symptômes/Lésions en cas d'ingestion	: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.
Symptômes chroniques	: Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie présent.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut provoquer la formation de mousse et augmenter l'intensité de l'incendie.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
Risque d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de prévention de l'incendie	: Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.
Protection au cours de la lutte contre l'incendie	: Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.
Autres informations	: Consulter la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols).
-------------------	---

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédures d'urgence	: Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection	: S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Les déversements doivent être contenus grâce à des barrières mécaniques. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et les autres surfaces exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Permettre un transfert de la chaleur entre des composants électriques/électroniques. Réservé à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	5 mg/m ³ (poussière alvéolaire, fraction respirable, fumée)
Autriche	Valeur courte durée MAK (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière alvéolaire, fraction respirable, fumée)
Belgique	Valeur de limite (mg/m ³)	1 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière totale) 4 mg/m ³ (poussière respirable)
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
Grèce	LEMT TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (fraction inhalable) 5 mg/m ³ (fraction respirable)
Lettonie	LEMT TWA (mg/m ³)	6 mg/m ³ (aérosol issu de la désintégration)
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	10 mg/m ³
Suisse	VLE (mg/m ³)	24 mg/m ³ (poussière respirable, fumée)
Suisse	VME (mg/m ³)	3 mg/m ³ (poussière respirable, fumée)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	5 mg/m ³ (poussière totale) 2 mg/m ³ (poussière respirable)

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)		
Estonie	LEMT TWA (mg/m³)	10 mg/m³ (poussière totale) 4 mg/m³ (poussière respirable)
Hongrie	AK-érték	6 mg/m³ (poussière respirable)
Lituanie	IPRV (mg/m³)	5 mg/m³ (fraction inhalable) 2 mg/m³ (fraction respirable)
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m³)	10 mg/m³ (égal à la norme pour les poussières nuisibles)
Norvège	Grenseverdier (Korttidsverdi) (mg/m³)	10 mg/m³ (égal à la norme pour les poussières nuisibles)
Pologne	NDS (mg/m³)	2,5 mg/m³ (fraction inhalable) 1,2 mg/m³ (fraction respirable)
Roumanie	LEMT TWA (mg/m³)	2 mg/m³ (réglementé comme oxyde d'aluminium : aérosol) 3 mg/m³ 1 mg/m³
Roumanie	LEMT TWA (ppm)	0,5 ppm (réglementé comme oxyde d'aluminium : aérosol)
Roumanie	LEMT LECT (mg/m³)	5 mg/m³ (aérosol) 10 mg/m³ (poussière) 3 mg/m³ (fumée)
Roumanie	LEMT LECT (ppm)	1,2 ppm (réglementé comme oxyde d'aluminium : aérosol)
République slovaque	NPHV (priemerná) (mg/m³)	1,5 mg/m³ (fumée) 1,5 mg/m³ 0,1 mg/m³ (réglementé comme oxyde d'aluminium [gamma] : fraction respirable)
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m³)	5 mg/m³ (poussière totale) 2 mg/m³ (poussière respirable)
Portugal	LEMT TWA (mg/m³)	10 mg/m³ (matière particulaire ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline)
Portugal	Catégorie chimique LEMT (PT)	A4 – Non classifiable comme un cancérigène humain

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle

: Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.



Matériaux des vêtements de protection

: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains

: Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux

: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire

: Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.
Contrôles d'exposition liés à la protection des consommateurs	: Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation.
Autres informations	: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanche
Odeur	: Sans odeur
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: Données non disponibles
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: > 275 °C (527 °F)
Température d'auto-inflammation	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: 2,3 (eau = 1)
Solubilité	: Données non disponibles
Log Pow	: Données non disponibles
Log Kow	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Données non disponibles

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 1 %
---------------	---------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicium.

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
DL50 orale chez le rat	> 5 000 mg/kg

Siloxanes et silicones, diméthyle, à terminaison vinylique (68083-19-2)	
DL50 orale chez le rat	> 5 000 mg/kg
DL50 dermique chez le lapin	> 20 000 mg/kg
CL50 par inhalation chez le rat (mg/l)	> 600 mg/m ³
Corrosion/Irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésion/Irritation oculaire grave	Provoque une grave irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'information supplémentaire disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

EPM1-2493 Part B	
Persistance et dégradabilité	Non spécifié

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EPM1-2493 Part B	
Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

Teneur en COV : < 1 %

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1.3	Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Modifié	04/04/2016
2	Identification des risques	Ajout de l'irritation cutanée 2 H315, Irrit. oculaire 2 H319. Suppression des informations DSD/DPD.	04/04/2016
2.3	Autres risques	Modifié	04/04/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Remplacement d'anciens composants par de	04/04/2016

EPM1-2493 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

		nouveaux composants. Reclassification du mélange sur la base de la nouvelle composition. Suppression de composants non classés et de composants en dessous des seuils. Suppression des informations DSD/DPD.	
4	Premiers secours	Modifié	04/04/2016
11	Informations toxicologiques	Modifié	04/04/2016
15.1.1	Réglementation de l'UE	Modifié	04/04/2016

Date de révision : 04/04/2016

Sources des données : Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Texte complet des mentions de danger et EUH :

Irritation oculaire 2	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 2
Irritation cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation oculaire
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

FDS NuSil – SGH de l'UE

Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.